

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°132 - 07/12/2021

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture

A suivre cette semaine :

Au Sénat :

- En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Mardi 7 : Audition de Jean-Yves LE DRIAN sur la situation au Moyen Orient

Mercredi 8 : Audition de Fabrice LEGGERI, directeur exécutif de Frontex, puis de Nicolas DE LACOSTE, envoyé spécial pour la Biélorussie

- Délégation sénatoriale aux entreprises :

Jeudi 9 : Déplacement dans le département de l'Orne autour des entreprises du secteur agroalimentaire



Toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en Commission du 6 au 10 décembre 2021 **en cliquant [ici](#).**

Au Sénat

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Audition de Bruno TERTRAIS, directeur-adjoint de la Fondation pour la

recherche stratégique



Jacques LE NAY a eu l'occasion d'interroger sur trois points Bruno TERTRAIS lors des échanges qu'il a eus avec la Commission mercredi dernier, le 1er décembre, autour des **enjeux géopolitiques des grandes évolutions démographiques**. Son exposé a présenté ces évolutions, notamment concernant la Chine, dont la démographie baisse et qui pourrait donc céder sa place de pays le plus peuplé du monde à l'Inde.

Concernant tout d'abord le **rapport entre force militaire et démographie**, Bruno TERTRAIS a indiqué que c'est la baisse de la population active qui impacte, indirectement, la force militaire d'un pays en contraignant ses budgets. Ensuite, à la question relative de Jacques LE NAY aux **besoins alimentaires**, celui-ci a répondu que ce sont les guerres qui provoquent les famines car la Terre a les ressources nécessaires pour nourrir la population mondiale ; le problème réside dans la distribution inégale voire inefficace de la nourriture, notamment en Afrique. Enfin, **la démographie comme arme** par les pays ayant une véritable politique démographique est réellement utilisée par certains pays, menant parfois même à des tragédies comme dans les Balkans à la fin du XXe siècle.

Préparation du volet parlementaire de la Présidence française de l'Union européenne - Déplacement à Rome du 1er au 4 décembre



Ce déplacement, décidé à l'invitation des Présidents des commissions des affaires étrangères du Sénat italien (M. Vito Rosario PETROCELLI) et de la Chambre des députés (M. Piero FASSINO) dans le cadre du **Forum Dialogues Méditerranéens 2021**, visait à organiser, outre des **rencontres interparlementaires** et la participation au forum parlementaire MED 21, des visites et entretiens sur les thèmes de la **boussole stratégique européenne** dans le contexte des déclarations du Premier ministre M. Mario DRAGHI en faveur d'une autonomie stratégique européenne complémentaire de l'OTAN. Ce déplacement est également intervenu après la signature par le Président Emmanuel Macron du traité du Quirinal renforçant la coopération franco-italienne.

Avec le Président de la Commission Christian CAMBON, et ses collègues Joël GUERRIAU, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Vivette LOPEZ et André VALLINI, Jacques LE NAY a rencontré les **ambassadeurs français auprès de l'Italie et du Saint Siège**, S.E. M. Christian MASSET et S.E. Elisabeth BETON DELÈGUE. Les parlementaires ont aussi assisté à une réunion du **Sénat italien** puis ont participé au Forum Méditerranée 21 avec leurs homologues de pays riverains de cette mer, au centre de nombreuses tensions. Enfin,

ce déplacement fut l'occasion de faire un point sur notre politique de sécurité et de défense en visitant le **Collège de défense de l'OTAN** ainsi qu'en dialoguant avec notre **attaché de défense en Italie**.

Dans l'hémicycle

Courrier sur la situation des pêcheurs français



Jacques LE NAY s'est associé au courrier adressé par **Michel CANEVET, Sénateur du Finistère**, au Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, Clément BEAUNE, sur la situation des pêcheurs français **confrontés au refus britannique** de délivrer des licences de pêche. En effet, la situation actuelle est inacceptable, et le Gouvernement ne semble pas disposé à défendre la totalité des pêcheurs français face au Royaume-Uni.

Il s'agit pour les auteurs de ce courrier de **réaffirmer la nécessité d'obtenir les licences** encore en attente pour les pêcheurs et le fait que **la sortie de flotte ne doit pas être la solution**.

Examen de deux textes initiés par des sénateurs du Groupe Union

Centriste le 2 février 2022



Dernière niche parlementaire avant la suspension des travaux du Sénat due aux prochaines élections présidentielles et législatives, deux textes auxquels Jacques LE NAY s'est associé seront étudiés dans l'hémicycle le 2 février prochain.

Il s'agira d'une part de la proposition de loi visant à **améliorer la prise en charge des personnes atteintes du Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)**. **Jocelyne GUIDEZ, Sénatrice de l'Essonne**, a souhaité porter ce sujet car le TDAH occupe le deuxième rang des troubles les plus fréquents en pédopsychiatrie. Cette proposition de loi vise donc à poursuivre l'amélioration de la prise en charge des enfants et des adultes souffrant du TDAH. Ces dispositions s'inscrivent dans une démarche de **prévention** et permettent ainsi de faire des **économies en matière de la santé publique**. D'autre part, la proposition de loi tendant à **redonner un caractère universel aux allocations familiales**, initiée par **Olivier HENNO, Sénateur du Nord**, sera également étudiée. Jacques LE NAY s'y est associé car, du fait de leur modulation depuis 2015 en

fonction du revenu des ménages, le montant versé aux familles, dont le revenu dépasse certains seuils, a été divisé par 2 ou par 4. Cette situation va à l'encontre du modèle imaginé par le Conseil national de la Résistance pour la mise en place de notre sécurité sociale. Et même si cette mesure n'explique pas seule la baisse soudaine de la natalité dans notre pays, elle en a sa part de responsabilité.

Dans le Morbihan

Toujours soucieux de répondre aux préoccupations locales, Jacques LE NAY a écrit plusieurs courriers au Gouvernement, consultables sur son site internet, sur les sujets suivants :



- A Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sur **l'inscription de l'échangeur du Liziec situé sur Vannes et Saint Avé, au prochain contrat de plan Etat Région.**
- A Eric DUPONT-MORETTI, Garde des Sceaux, sur **la baisse de la dotation du Ministère de la Justice dédiée à certaines associations locales, dont France Victime 56, alors que son budget a été proposé à la hausse dans le projet de loi de finances 2022.** Pour rappel, le rejet de la partie I relative aux ressources de l'Etat par le Sénat n'a pas permis aux sénateurs d'examiner la partie dépenses. C'est une des raisons pour lesquelles Jacques LE NAY n'avait d'ailleurs pas pris part au vote de ce texte.
- A Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la **situation particulièrement délicate de certains éleveurs avec l'avancée au 1er janvier 2022 de l'interdiction de la vente aux consommateurs d'œufs cage, c'est à dire provenant d'installations d'élevage en cage.**



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés